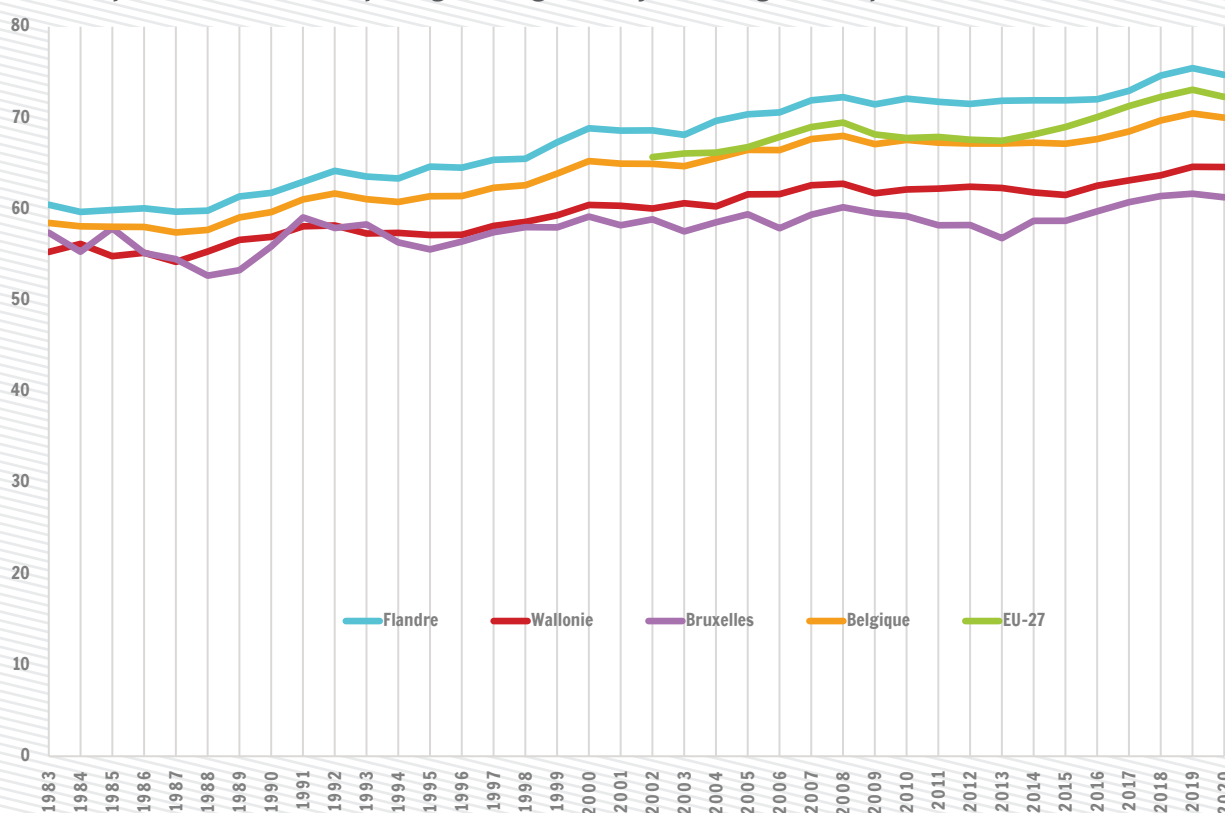


Taux d'emploi des 20-64 ans (BIT)

64,6%

C'est le taux d'emploi wallon des 20-64 ans en 2020, alors que le taux européen était de 72,3 %

Taux d'emploi BIT des 20-64 ans par régions belges et moyennes belge et européenne



Sources : Enquête sur les Forces de Travail - Update Eurostat 20/04/2021 - Steunpunt Werk

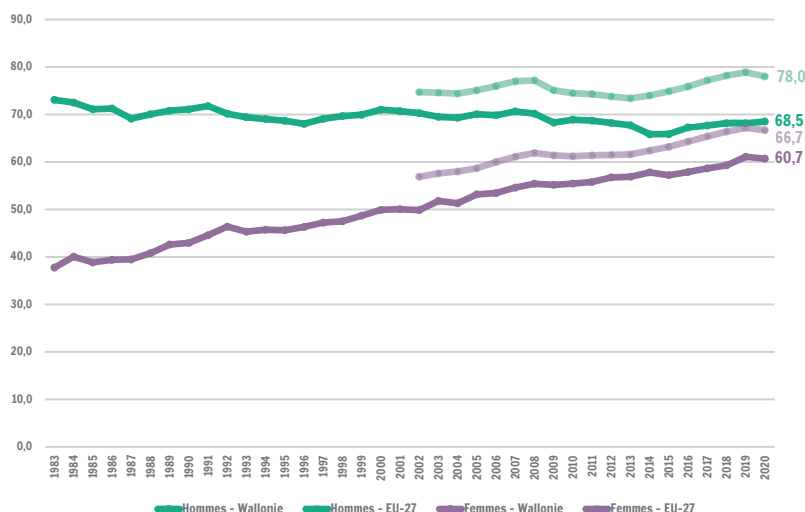
En 2020, le taux d'emploi des 20-64 ans en Wallonie (64,6 %) reste inférieur à la moyenne belge (70,0 %), à la moyenne européenne (72,3 % pour l'Europe des 27 - sans le Royaume Uni à partir de 2020) et au taux flamand (74,7 %) mais il est supérieur au taux observé à Bruxelles (61,3 %).

Dans le cadre de la stratégie européenne EU-2020, le taux d'emploi des 20-64 ans avait été sélectionné comme indicateur cible : 75 % au niveau européen et 73,2 % au niveau belge (PNR, avril 2011). Ces objectifs n'ont pas été atteints en 2020. C'est également ce taux qu'a sélectionné le Gouvernement wallon dans la Déclaration de Politique Régionale 2019-2024 pour fixer le taux d'emploi cible de 68,7 % en 2025, soit une augmentation de 5 points de pourcentage par rapport au taux de 2018. En 2020, malgré la crise sanitaire et économique, l'écart par rapport à la cible, de 4,1 points, reste inchangé par rapport à 2019. En effet, les mesures de soutien sans précédent mises en place par les autorités (notamment l'élargissement et la facilitation de l'accès au chômage temporaire pour les salariés et le droit passerelle pour les indépendants) ont permis la stabilité du taux d'emploi entre 2019 et 2020 en Wallonie.

A noter que ce taux est estimé sur la base de l'Enquête sur les Forces de Travail afin de permettre les comparaisons internationales. Comme il est mesuré sur la base d'une enquête, les intervalles de confiance sont nécessaires pour rendre compte des erreurs liées à l'échantillonnage. Ainsi, on peut affirmer avec 95 % de certitude que le taux d'emploi wallon des 20-64 ans se situait, en 2020, entre 63,8 % et 65,4 %.

Taux d'emploi des 20-64 ans (BIT)

Taux d'emploi BIT des 20-64 ans en Wallonie et dans l'Europe des 27



Le taux d'emploi des femmes montrait une tendance à la hausse, aussi bien au niveau wallon qu'au niveau de l'Europe des 27, presque ininterrompue depuis le début de la période d'observation. En 2020, la crise sanitaire a mis fin à cette croissance. Le taux d'emploi des femmes a reculé de 0,4 pp au niveau wallon et 0,5 pp au niveau européen. Le taux d'emploi des hommes, plus stable, a eu tendance à baisser avec toutefois une légère tendance à la hausse en fin de période qui s'est interrompue au niveau européen en 2020 suite à la crise mais pas en Wallonie. Le taux d'emploi des femmes reste inférieur au taux d'emploi des hommes. En 2020, en Wallonie, 60,7% des femmes en âge de travailler (20-64 ans) avaient un emploi contre 68,5 % des hommes. Au niveau européen (EU-27) ces taux étaient respectivement de 66,7 % et 78,0 %.

Sources : Enquête sur les Forces de Travail - Update Eurostat 2010/4/2021 - Steunpunt Werk

Définitions et sources

Le taux d'emploi est calculé en divisant le nombre de personnes occupées (qui ont un emploi) d'une tranche d'âge par la population totale de la même classe d'âge. Cet indicateur est calculé sur la base de l'Enquête sur les Forces de Travail (EFT) dans tous les pays de l'Union européenne dans le respect des définitions du BIT.

Cette enquête par sondage est organisée en Belgique par Statbel, c'est une enquête socio-économique auprès des ménages privés (donc sont exclus les ménages collectifs) dont le but principal est de classer la population en âge de travailler (15 ans et plus) en trois groupes (personnes occupées, chômeurs et inactifs), et de fournir des données descriptives et explicatives sur chacune de ces catégories.

La population occupée comprend les personnes qui, durant la semaine de référence de l'enquête, ont travaillé au moins une heure contre rémunération ou en vue d'un bénéfice ou qui, n'ayant pas travaillé, avaient néanmoins un emploi dont elles étaient temporairement absentes. Les intervalles de confiance sont calculés par Statbel.

Pertinence et limites

Le taux d'emploi calculé sur cette base se conforme aux critères du BIT et permet ainsi les comparaisons internationales.

La définition de l'emploi est très large.

Si globalement un taux d'emploi élevé peut être interprété de manière positive, pour les jeunes un taux d'emploi faible peut être interprété de manière positive comme une possibilité pour ceux-ci de poursuivre leurs études. C'est pourquoi l'objectif européen concerne les 20-64 ans et non les 15-64 ans.

Ces taux sont calculés sur la base de statistiques inférées à partir de l'EFT. Or, l'inférence induit une « marge d'erreur » (que l'on peut cependant circonscrire dans un intervalle de confiance).

Pour l'interprétation correcte de la série chronologique, il faut tenir compte des changements méthodologiques intervenus en 1999 et en 2017.

Pour en savoir plus :

<http://www.iweps.be/indicateur-statistique/taux-demploi-20-64-ans-bit/>

L'Enquête sur les Forces de Travail : <https://statbel.fgov.be/fr/themes/emploi-formation/marche-du-travail/emploi-et-chomage>

Steunpunt Werk : <http://www.steunpuntwerk.be/>

Augmenter le taux d'emploi en Wallonie. Mesures et enjeux : <https://www.iweps.be/publication/augmenter-taux-demploi-wallonie-mesures-enjeux/>

Personnes de contact : **Didier Henry** (dhe@iweps.be) et **Valérie Vander Stricht** (vva@iweps.be)

Prochaine mise à jour : mai 2022